



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 129

24 juin 2024

Editorial

Garder le cap, pour la République, pour la démocratie sociale. **p 1**

Société

Fin de vie, la loi reportée... à plus tard !
Charte des valeurs de l'UNSA **p 2**

Actualité

Réforme de l'assurance chômage : les seniors ciblés ?...
Rapport du COR 2024 **p 3**

Autonomie

Le profil des « jeunes » résidents en Ehpad.. **p4**

Sommaire

Réforme de l'assurance chômage : les seniors ciblés !

Garder le cap, pour la République, pour la démocratie sociale !

Nous sommes appelés aux urnes le 30 juin et le 7 juillet pour élire nos députés. Nous allons émettre nos suffrages dans un contexte politique extrêmement perturbé, à l'issue d'une campagne électorale la plus courte de l'histoire de la V^{ème} République.

A l'issue d'un scrutin qui a vu quatre électeurs sur dix se prononcer pour une liste d'extrême droite, le Président de la République a prononcé la dissolution de l'Assemblée. Après avoir brutalisé le pays sept années durant, par des mesures anti-sociales, favorisé le creusement des inégalités, le président a trébuché sur l'obstacle des élections européennes. Le mouvement qui le soutient, exsangue et discrédité, ne pouvait plus prétendre incarner une majorité, fut-elle relative. D'où la décision de dissoudre l'Assemblée Nationale. Celui qui prétendait, par sa politique, nous protéger de l'extrémisme, obéit à l'injonction de M. Bardella, et livre la nation au risque d'un gouvernement du Rassemblement National, qui pourrait, si nous ne lui barrons pas la route dans les urnes, prendre ses fonctions à la veille du 14 juillet !

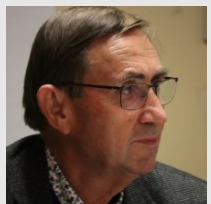
Nous entrons, et la République avec nous, dans une phase de gros temps ! Pour éviter l'écueil de la droite extrême, il va nous falloir tenir la barre ferme et garder l'œil sur la boussole, pour conserver le bon cap. Notre boussole, ce sont les valeurs de l'UNSA, les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité, le principe républicain de laïcité, le refus de l'exclusion, des discriminations, qu'elles soient liées à la couleur de peau, au patronyme, au sexe, ou à la préférence sexuelle, l'attachement à la démocratie sociale...

Le choix de nos concitoyens, parfois même d'adhérents de nos syndicats, a pu être guidé par la colère, la révolte... Certains ont pu, et peuvent encore se laisser abuser par un discours faussement social. En d'autre temps, sous d'autres cieux, un certain nationalisme se prétendait aussi socialiste... Alors, pour éviter le risque de la droite extrême, gardons tous présent à l'esprit qu'il faut une meilleure répartition des richesses produites, de meilleurs salaires et pensions, une meilleure protection sociale, une meilleure prise en compte des besoins des plus fragiles et des plus défavorisés. Il faut retrouver le chemin de nouvelles espérances pour garantir de nouveaux droits, de nouveaux conquits sociaux et assurer de nouvelles sécurités : celles liées à la sécurité des biens et des personnes mais aussi celles des sécurités sociales, démocratiques mais aussi environnementales, face aux changements climatiques et aux précarités énergétiques. Voilà le meilleur chemin pour satisfaire les aspirations du peuple français, pour apporter les bonnes réponses à sa juste colère.

Il ne s'agit pas de juger les électeurs même quand ils font fausse route par rapport à leurs intérêts, mais bien de rester ferme sur nos valeurs humanistes et sociales et de convaincre encore et encore.

L'intersyndicale UNSA, CFDT, CGT, FSU, Solidaires, a produit un appel rassembleur dès le 10 juin pour tracer les pistes d'un avenir meilleur.

Dans ces temps difficiles, gardons le cap, le regard fixé sur notre boussole : les valeurs de l'UNSA. Pour la République, la démocratie et le progrès social !



Claude Lassalvy

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.retraite.unsa.org

ISSN N° 2610-0606

Fin de vie, la loi reportée ... à plus tard

Alors que les députés étaient entrés dans l'examen de la deuxième partie du texte de loi sur la fin de vie, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale par le président de la République a mis un terme de façon brutale au travail engagé.

La loi sur la fin de vie était attendue par une majorité de citoyens. Rappelons que la convention citoyenne réunie sur ce sujet avait conclu très majoritairement à la nécessité d'inscrire dans la loi le principe de l'aide active à mourir.

Le président de la République avait lui-même ouvert le débat dès septembre 2022...

Pour l'UNSA comme pour l'UNSA Retraités, l'euthanasie et le suicide assisté doivent être inscrits dans le droit Français.

Même si des oppositions fortes se manifestaient dans le débat parlementaire, on avançait et les enjeux majeurs étaient abordés dans la débat parlementaire, sous la conduite experte et déterminée du rapporteur Olivier Falorni.

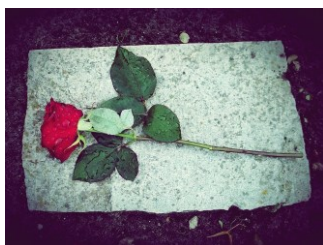
Le Pacte progressiste pour la fin de vie avait adressé aux parlementaires dans une lettre ouverte des propositions pour faire progresser le texte vers un meilleur respect de l'ultime liberté de gérer la fin de son existence.

C'était sans compter avec le séisme politique dans lequel nous sommes entrés le dimanche 9 juin. La dissolution de l'Assemblée Nationale par le président de la République a mis un terme brutal au débat et réduit à néant toutes les avancées.

Quand ce sujet reviendra-t-il à l'ordre du jour des deux assemblées ? Nul ne peut le prévoir.

Nous ne désarmerons pas, et la mobilisation de toutes les forces décidées à avancer sur la question de la fin de vie demeure.

Les organisations membres du Pacte progressiste se réuniront en visioconférence le 1^{er} juillet pour faire un point sur la situation.



Charte des valeurs de l'UNSA

On en parle beaucoup, il n'est pas inutile de l'avoir à portée de main. Elle rappelle ce qui fait l'ADN de l'UNSA, et dans des moments où des idées pernicieuses envahissent le débat public il est parfois utile de retrouver nos fondamentaux.

La Charte des valeurs de l'UNSA avec une jolie maquette Créacom. A consulter et à diffuser sans « modération »



La Charte des valeurs de l'UNSA

https://retraites.unsa.org/IMG/pdf/charte_des_valeurs_unsa-2.pdf

Réforme de l'assurance chômage : les seniors ciblés !

La réforme de l'assurance va cibler les plus précaires, les plus jeunes mais aussi les fins de carrière...

Preuve que le gouvernement, même en fin de vie, est acharné à réduire les droits des chômeurs, la réforme passera en force, par décrets.

Malgré la dissolution de l'Assemblée, malgré l'absence de députés pour la voter, la réforme de l'assurance chômage sera menée à son terme.



On le sait le taux d'emploi de seniors est faible. Pour des raisons multiples : l'usure liée à des conditions de travail plus pénibles qu'ailleurs, une mauvaise adaptation des fins de carrière, avec une réduction des critères de pénibilité, et un âgisme chronique dans la gestion des ressources humaines contribuent à un taux de chômage plus élevé à partir de 50 ans, et surtout une énorme difficulté à retourner à l'emploi.

Pour le président de la République comme pour son premier ministre, il suffit de réduire les allocations chômage pour renouer avec le plein emploi. Comme si une allocation moyenne de 1000 euros constituait un futur désirable...

Un fort durcissement des règles pour les seniors

La réforme de l'assurance chômage va entraîner un durcissement de l'accès aux droits pour les plus de 57 ans.

Avant la réforme, il suffisait d'avoir travaillé six mois sur les trois dernières années pour bénéficier d'une allocation chômage pendant 27 mois.

A partir de décembre prochain, il faudra avoir travaillé 8 mois pendant les 30 derniers mois pour bénéficier d'une allocation de retour à l'emploi, mais seulement pour une période de 22 mois et demi. Pire, si le taux de chômage baisse au-dessous de 6.5% l'indemnisation sera réduite à 15 mois.

Pour les 55-56 ans, qui bénéficiaient des mêmes règles de protection que les plus de 57 ans, les règles se durcissent davantage : Il faudra avoir travaillé 8 mois pendant les 20 derniers mois pour bénéficier de l'assurance chômage et celle-ci sera réduite à 15 mois, et à 12 mois, si le taux de chômage est inférieur à 6.5%.

Une compensation dérisoire et limitée dans le temps :

Alors que la réforme des retraites a repoussé de deux ans l'âge d'ouverture des droits, aucun dispositif d'incitation à l'emploi des seniors contraignant pour les entreprises n'a été mis en place. Seul est avancé le dispositif qui permettra aux plus de 57 ans de percevoir un complément de salaire aux frais de l'Unédic s'ils acceptent un boulot moins bien rémunéré, et cela seulement pour un an. Après... bonjour la précarité !

Vers un sas de précarité en fin de vie professionnelle.

Le pourcentage de chômeurs non indemnisés ne cesse de croître. Moins d'un chômeur sur deux perçoit en effet une allocation. En mars 2021, ils étaient 47 %, trois ans plus tard, en mars 2024, ils ne sont plus que 44 %.

La réforme de l'assurance chômage va donc pousser vers le RSA, des chômeurs âgés en fin de droit de plus en plus nombreux. Ceux qui trouveront du travail devront accepter des emplois sous-payés, cela conduira à entraîner une baisse tendancielle de l'ensemble des salaires. Pas le meilleur moyen de lutter contre la smicardisation de la société.

Mais pour Gabriel Attal comme pour Emmanuel Macron, la baisse des indemnités de chômage conduit automatiquement au plein emploi. Sauf que cela relève de la pensée magique !

Ce premier rapport du COR rédigé sous la présidence de l'économiste libéral Gilbert Cette et rendu public le 14 juin se veut, sans surprise, alarmiste. Lorsqu'on se penche sur les chiffres, le déficit reste mesuré, de l'ordre de 0.2 à 0.4% du PIB. Les réserves financières du système des retraites sont importantes, elles avoisinent 200 milliards d'euros.

Accordons à ce rapport un immense mérite, il reconnaît que « Le niveau de vie des retraités est actuellement globalement équivalent à celui de l'ensemble de la population », ce que nous affirmons depuis des années.

Avec une pension moyenne brute à 1530 euros, mais 1180 euros pour les femmes, les retraités sont loin d'être les nantis que l'on décrit parfois...

Selon le COR, le revenu des ménages de retraités correspond à 79,3 % du revenu moyen des ménages français.

De même, l'étude du COR atteste une érosion des pensions des retraités au fil des ans : En dix ans, un retraité non cadre du privé a perdu 5 % de pouvoir d'achat, un cadre près de 8 %.

Les multiples réformes des retraites ont entraîné une perte d'années de vie à la retraite pour les générations nées après 1960, le recul de l'âge d'ouverture des droits n'est pas compensé par l'augmentation limitée de l'espérance de vie.

La situation des femmes retraitées seules est inquiétante, particulièrement celle des femmes divorcées : une sur cinq dispose de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Les fins de carrière sont marquées par une rupture entre la vie au travail et la vie à la retraite qui correspond à un sas de précarité. Cette période d'insécurité sociale est augmentée par le relèvement de l'âge de départ à la retraite, et risque d'être aggravée par la réforme de l'assurance chômage qui va réduire les droits des salariés âgés.

Pour en savoir plus, consultez notre synthèse...



Les « jeunes » résidents en Ehpad

Les « jeunes » résidents en Ehpad, comprenez les résidents âgés de moins de 75 ans, constituent un public spécifique trop souvent ignoré, marqué par un handicap souvent ancien et une précarité économique plus élevée que la moyenne des résidents.

L'accueil qui leur est proposé, souvent faute d'autre solution, convient-il à leurs besoins ?

Combien sont-ils ?

Les données fournies par la DREES sont assez anciennes, elles datent de 2019. Mais cette année-là, les Ehpad accueillait 67 000 personnes de moins de 75 ans, soit 11.5% des résidents au plan national. Parmi elles, on dénombrait 14 000 personnes de moins de 65 ans, soit 2.4% des résidents.

Quel est leur profil ?

Alors que les femmes sont surreprésentées dans la population accueillie en Ehpad, chez les moins de 75 ans, les hommes sont aussi nombreux que les femmes.

Leur handicap et leur niveau de dépendance sont souvent moins lourds que chez les plus âgés. On dénombre 44% de cas en GIR 1 ou 2 (forte dépendance) contre 54% chez les plus de 75 ans.↵

Par contre, ils sont fréquemment confrontés à des difficultés d'ordre psychique, et font plus fréquemment l'objet d'une tutelle juridique (60% des moins de 65 ans, contre 17% des plus de 75 ans.↵

Avant d'entrer en Ehpad, 14% des moins de 65 ans vivaient en établissement ou service psychiatrique et 15% dans un établissement pour adultes handicapés.

Plus précaires que la moyenne des résidents :

Les deux tiers des résidents de moins de 65 ans reçoivent l'Aide sociale à l'Hébergement, contre seulement un sixième des plus de 75 ans. Il s'agit donc d'un public frappé par des difficultés économiques liées à un handicap antérieur, parfois ancien.

Des structures adaptées trop peu nombreuses :

En 2022 sur les 7450 Ehpad existant en France, seulement 40 avaient un taux de résidents de moins de 75 ans supérieur à 60 %. Les établissements spécialisés dans cette forme de dépendance sont rarissimes (0.5%).

Ce qu'on en pense :

Les résidents « jeunes » des Ehpad, moins affectés par des problèmes de dépendance lourde que la moyenne, mais davantage par des troubles de nature psychique, ne trouvent pas forcément un cadre d'accueil adapté dans des établissements où les personnes du très grand âge sont surreprésentées.

Difficile pour eux de trouver les activités stimulantes qui pourraient leur permettre de mieux vivre leur handicap. Plus encore que pour les résidents âgés, pour eux, l'accueil en Ehpad est une solution par défaut.

Il conviendrait de développer plus largement un réseau d'établissements spécifiques, constituant un maillon intermédiaire entre l'établissement pour adulte handicapé et l'Ehpad.

De manière générale, la situation de transition du statut adulte handicapé au statut de retraité affecté par la perte d'autonomie mérite d'être mieux traitée.